



retard sur un virement de salaire

Par **vlanit**, le **09/09/2012** à **13:22**

Bonjour, je suis étudiant et j'ai travaillé cet été pendant les mois de juillet et aout dans une grande surface. Nous sommes déjà le 9 septembre et je n'ai toujours pas reçu mon salaire du mois d'aout, est-ce normal sachant que mon salaire pour le mois de juillet a été virer sur mon compte le 31 juillet.

Merci de vos réponses les plus explicite possible.

Par **P.M.**, le **09/09/2012** à **15:27**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de prendre contact avec l'employeur car apparemment, il s'agit d'un solde de tout compte qui est quérable et que donc vous devriez aller chercher...

Par **vlanit**, le **09/09/2012** à **17:27**

En effet mais avant de signer un solde de tout compt j'aimerais quand savoir avant si mon employeur m'aura versé la somme convenue, hors ma fiche de pay ne sera prete qu'en meme temps que le virement.

Par **P.M.**, le **09/09/2012** à **17:35**

De toute façon, même si vous signez un reçu pour solde de tout compte, il peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR et vous ignorez si le solde de tout compte sera payé également par virement...

De plus c'est à l'employeur de prouver que le versement du salaire a été effectif...

Mais bien sûr, vous faites comme vous voulez si vous préférez attendre...

Par **vlanit**, le **09/09/2012** à **17:42**

J'avais de toute façon prévu d'y aller demain pour voir si ma fiche de paie était prete, j'en profiterai pour voir tout cela avec eux. En tout cas merci de m'avoir répondu.